

Les Amis de Tonton Vélo

Chemin Cavaillier Plan d'Ary 83590 Gonfaron

Inscription Bourse Vélos (Moulins 03)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Samedi
29 Avril

2 € 5 € 10 € 15 €
 Vente journée de 7 h à 18 h Vente demi-journée de 7 h à 12 h

Déclare sur l'honneur : • de ne pas être commerçant (e)

• de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

• de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature :

PARTICULIER

Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre de l'Association des Amis de Tonton Vélo sera envoyé avec l'inscription.
Ce chèque sera restitué (sauf dons à l'association) au vendeur le jour de la bourse.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Les Amis de Tonton Vélo

Chemin Cavaillier Plan d'Ary 83590 Gonfaron

Inscription Bourse Vélos (Moulins 03)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :
N° de registre du commerce/des métiers : de
dont le siège est au (adresse):
ayant la fonction de : dans la personne morale.
Adresse du représentant :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Samedi
29 Avril

PRO

2 € 5 € 10 € 15 €
 Vente journée de 7 h à 18 h Vente demi-journée de 7 h à 12 h

Déclare sur l'honneur : • Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

• Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature :

Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre de l'Association des Amis de Tonton Vélo sera envoyé avec l'inscription.
Ce chèque sera restitué (sauf dons à l'association) au vendeur le jour de la bourse.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation